

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE-SAINT-AVANT

INDRE-ET-LOIRE

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yannick PEROT

La séance s'est déroulée sans public

<u>ETAIENT PRESENTS :</u> 15	LESNE Bernard, POISSON Emmanuelle, BARRAULT Pierre, CARPY Joëlle, FAGES Isabelle, JOLY Michel, PAGE Jean-Pierre, FERNANDES DIAS Sophie, AUDIQUET Cécile, BOUTIN Samuel, DUFOUR Dominique, MERCIER Dany, MAZIERE Coralie, PERNEL Sarah.
---------------------------------	--

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30  
CARPY Joëlle a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 02 octobre 2020

Date de l'affichage : 02 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adhésion à la Fondation du patrimoine
2. Association des communes d'Indre-et-Loire projet LGV Sud Europe Atlantique :  
désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant -
3. Conseil d'administration Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine :  
- désignation d'un représentant
4. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
5. Groupement de commandes voirie 2021
6. GRDF : règlement de la redevance
7. Décisions modificatives :  
- budget communal : amortissements  
- budget lotissement : frais d'études
8. Salle associative : appel d'offres marché
9. Décisions du maire et des adjoints
10. Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n ° 2020-10-01 : Adhésion Fondation du patrimoine**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande d'adhésion à la Fondation du patrimoine. L'adhésion est de 120 euros pour la commune (commune moins de 2 000 habitants).

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à la majorité : 14 voix « pour » et 1 abstention (Mme FAGES Isabelle) **décide** de ne pas adhérer à la Fondation du patrimoine.

**Délibération n°2020-10-02 : Désignation des délégués représentant la commune LGV Sud Europe Atlantique**

Monsieur le maire explique qu'il est important de désigner des délégués représentant la commune au sein du conseil d'administration de l'Association des Communes d'Indre-et-Loire Projet LGV Sud Europe Atlantique ; la commune est concernée par le dossier LGV et celui de l'élargissement A10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à quinze voix pour

- **Désigne** en qualité de délégué titulaire :
  - 1- M. MERCIER Dany, conseiller communal
  
- **Désigne** en qualité de déléguée suppléante :
  - 1- Mme CARPY Joëlle, 4<sup>ème</sup> adjointe

**Prend acte** que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du conseil d'administration de l'Association des Communes d'Indre-et-Loire Projet LGV Sud Europe Atlantique.

**Délibération n° 2020-10-03 : Désignation d'un délégué au sein de l'association « Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine »**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine souhaite accueillir dans son conseil d'administration un représentant et éventuellement un suppléant pour représenter les communes suivantes : La Celle-Saint-Avant, Draché et Sepmes

*Le Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine est, entre autres, habilité par l'Etat pour exercer son activité d'Association Intermédiaire (mise à disposition de personnel et accompagnement de ses salariés en insertion) au sein des trois communes précitées.*

Après en avoir délibéré, l'assemblée à quinze voix pour

- **Désigne** en qualité de délégué titulaire :
  1. M. DUFOUR Dominique

- **Désigne** en qualité de déléguée suppléante
- 2. Mme FAGES Isabelle

**Prend acte** que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du conseil d'administration du Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine.

#### **Délibération n° 2020-10-04 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- chapitre I : dispositions obligatoires du règlement intérieur
- chapitre II : réunions du conseil municipal
- chapitre III : commissions et comités consultatifs
- chapitre IV : tenue des séances
- chapitre V : débats et votes des délibérations
- chapitre VI : comptes rendus des débats et des décisions
- chapitre VII : dispositions diverses

Après en avoir délibéré le conseil municipal **décide** à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

#### **Délibération n° 2020-10-05 : Groupement de commande de voirie**

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2021 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

**Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2021 et de l'autoriser à signer la convention.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE d'adhérer** au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.
- **APPROUVE la convention** constitutive du groupement de commandes.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

**La commune est intéressée pour la prestation suivante : travaux de voirie**

**Délibération n° 2020-10-06 : Redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le plafond de la redevance 2020 d'occupation du domaine public pour la commune de La Celle-Saint-Avant est de 421 euros

Insee	Commune	Longueur canalisation (m)
37045	LA CELLE-SAINT-AVANT	6 689
Total		6 689

Coefficient de revalorisation (CR)	1.26
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :  $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$

Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliqué

Il propose au Conseil :

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite «RODP provisoire».

**Délibération n° 2020-10-07 : Adoption d'une décision budgétaire**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020

Dépenses fonctionnement		
68111 amortissements Op 42	+ 358,02 €	
022 dépenses imprévues		- 358,02 €
Recettes investissement		
2804181 Op 40 borne véhicule électrique	+ 358,02 €	
1322 Op salle associative		- 358,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la décision modification suivante du budget de l'exercice 2020 :

Dépenses fonctionnement		
68111 amortissements Op 42	+ 358,02 €	
022 dépenses imprévues		- 358,02 €
Recettes investissement		
2804181 Op 40 borne véhicule électrique	+ 358,02 €	
1322 Op salle associative		- 358,02 €

**Délibération n° 2020-10-08 : Appel d'offres travaux de restauration et mise aux normes de la salle associative 1 rue Nationale**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de restauration et mise aux normes de la salle associative lancé par la municipalité précédente.

La déclaration préalable a été acceptée et la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à la réalisation du projet.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à M. GARNIER par délibération du 10 décembre 2019.

L'estimation de l'architecte pour le projet est de 179 789.60 € HT.

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité de poursuivre le projet et **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés.

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

N°	Date	Nature de la décision
01-10	05/10/2020	Parcelles ZK 126 rue du Suidemont n° 9, d'une superficie 00ha 02a 80ca et ZK 128 « Suidemont » d'une superficie 00ha 32a030ca, la commune renonce à user de son droit de préemption.
02-10	05/10/2020	Location du logement sis 2 bis route de Descartes à Monsieur PEYROT

Communication des décisions prises par Monsieur BARRAULT Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint selon la délégation accordée par Monsieur le Maire

N°	Date	Nature de la décision
1	16/09/2020	Mission G1-LOI ELAN-10 lots étude géotechnique lotissement La Roseraie pour un montant 1 704,00 € TTC

**Dossier n°2020-09/D5 : banquet du 11 novembre**

- Monsieur le Maire rappelle le dossier 2020-09/D5 en date du 02 septembre 2020 concernant le maintien ou non du banquet du 11 novembre. Après avoir échangé, le conseil municipal décide de ne pas maintenir le banquet du 11 novembre, en raison du contexte sanitaire actuel et choisit d'offrir un colis à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

**Dossier n° 2020-10/D1 : Maisons fleuries**

- Madame FERNANDES DIAS Sophie fait part aux conseillers que la commission des maisons fleuries a effectué un 2<sup>ème</sup> passage dans la commune, 10 foyers sont concernés pour la remise des prix. Habituellement, les participants étaient récompensés lors de la cérémonie des vœux de la municipalité. Ne sachant pas si cette cérémonie pourra être maintenue, vu le contexte sanitaire, le conseil municipal décide d'attendre mi-décembre pour l'organisation de la remise des prix.

Informations et questions diverses

Informations M. Le Maire :

- Une remorque tribenne serait plus adéquate pour le fonctionnement du service technique, des devis sont demandés par M. MERCIER Dany, conseiller municipal.
- Travaux à réaliser au dépôt communal des déchets verts : évacuation de la terre. La commune a l'opportunité de faire effectuer ces travaux par l'entreprise JUCQUOIS qui recherche de la terre.
- M. Le Maire donne lecture d'un courrier de l'académie Orléans-Tours informant que *l'Etat s'est engagé à moderniser les bibliothèques des écoles de villages. En 2020, un budget de deux millions d'euros a été voté à cette intention. Une quinzaine de villages du département devraient pouvoir en bénéficier encore pour 2021 pour une dotation de mille cinq cents euros chacun d'une dotation. Pour y prétendre la commune doit d'engager à compléter la dotation du rectorat au moins à hauteur de deux cents euros.* Le conseil municipal est intéressé, la commune s'engage à compléter la dotation du rectorat à hauteur de deux cents euros.
- Monsieur le Maire propose d'acheter une brochure « A la découverte de ta commune », ce livret retrace les règles de politesse et de civilité. Ce fascicule sera distribué à chaque enfant du primaire.

Information M. BARRAULT Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint :

- Un devis a été demandé au prestataire informatique « Segilog » relatif au suivi des progiciels Berger Levrault. Ce logiciel est destiné au secrétariat de mairie (gestion financière, gestion des ressources humaines, service état civil, élections, réservation de salles...) et permet une amélioration du support ( formation du personnel, technicien dédié à la collectivité, antenne située à Sainte-Maure de Touraine) .

Informations M. LESNE Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint :

- Vu les différentes demandes des riverains qui se plaignent des désagréments causés par la multitude de pigeons dans le bourg de la commune, une entreprise a été contactée pour remédier à ce problème. Cette entreprise élimine et récupère les pigeons pour l'équarrissage. Le code rural permet d'éradiquer les pigeons en milieu urbain par arrêté municipal. 2 à 3 sites ont été repérés sur la commune, le coût global de l'intervention est de 1800 euros TTC.
- Un courrier a été adressé aux communes par la communauté de communes Loches Sud Touraine début juillet demandant leurs projets d'investissement pouvant s'inscrire dans le plan de relance COVID 19 mis en place par la Région Centre-Val de Loire. 7 projets ont été émis par la commune de La Celle-Saint-Avant, 2 sont potentiellement éligibles :
  - création d'un espace sport/loisirs pour jeunes
  - réhabilitation thermique de l'école primaireCes dossiers sont à l'étude.
- Défibrillateurs : La communauté de commune propose un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs. M. LESNE propose de demander 2 défibrillateurs.

Information Mme POISSON Emmanuelle, 2<sup>ème</sup> adjointe :

- Récolement des objets protégés au titre des monuments historiques, église de La Celle-Saint-Avant : Mme GIRARD, conservateur du patrimoine et des antiquités et objets d'art d'Indre-et-Loire a visité l'église de La Celle-Saint-Avant le 25 septembre dernier. Elle a constaté sur place que les ornements liturgiques anciens, propriété de la commune sont en mauvais état et doivent être extraits des tiroirs et nettoyés. Mme GIRARD doit reprendre rendez-vous avec Mme POISSON.

Mme AUDIGUET Cécile, conseillère municipale, propose qu'un panneau « terrain à vendre » soit posé sur la commune pour attirer les regards.

Prochaine réunion de conseil : 4 novembre 2020 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours et an susdits . La séance est levée à 21h47

<b>Récapitulatif des délibérations prises et des dossiers traités</b>	
<b>SEANCE DU 07 OCTOBRE 2020</b>	
Délibération n° 2020-10-01	Adhésion Fondation du patrimoine
Délibération n° 2020-10-02	Désignation des délégués représentant la commune LGV Sud Europe Atlantique
Délibération n° 2020-10-03	Désignation d'un délégué au sein de l'association « Relais Emploi de Sainte-Maure de Touraine
Délibération n° 2020-10-04	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
Délibération n° 2020-10-05	Groupement de commande de voirie
Délibération n° 2020-10-06	Redevance d'occupation du domaine public
Délibération n° 2020-10-07	Adoption d'une décision budgétaire
Délibération n° 2020-10-08	Appel d'offres travaux de restauration et mise aux normes de la salle associative 1 rue Nationale
Dossier n° 2020-09/D5	Banquet du 11 novembre
Dossier n° 2020-10/D1	Maisons fleuries

Fait à La Celle-Saint-Avant, le 20 octobre 2020

Le Maire

Yannick PEROT